



Commune de Brax

**DOSSIER D'INSCRIPTION
CHANTIER JEUNES 11-14 ans
28/08/2023 au 01/09/2023**

- ✂ Fiche de renseignement
- ✂ Certificat d'inscription
- ✂ Fiche sanitaire de liaison
- ✂ Convention signée
- ✂ Photocopie carte d'identité ou passeport
- ✂ Photocopie attestation vitale
- ✂ Attestation d'assurance en responsabilité civile
- ✂ Lettre de motivation à fournir au dossier

Dossier d'inscription à déposer en Mairie ou à envoyer par mail à l'adresse enfance@brax47.fr avant le 05/07/2023.

Attention : merci de fournir à vos enfants les repas du midi

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier reçu complet le : / / à h.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LE JEUNE

NOM, Prénom :

.....

Date de naissance : / / Régime alimentaire :

Adresse :

.....
.....

Coordonnées : Tél :

Mail :@.....

Etablissement scolaire : Classe
fréquentée 2022/2023 :

J'ai déjà fait un chantier : · Non / · Oui, en (mois et année) :

.....

LES RESPONSABLES LEGAUX

NOM du responsable légal (1) : Prénom :

N° portable :

Mail :

NOM du responsable légal (2) : Prénom :

N° portable :

Mail :

Autres personnes à contacter en cas de besoin :

NOM :

Prénom :

N° portable :

NOM : Prénom :

N° portable :

Signature du responsable légale (1)

Signature du responsable légale (2)

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance de la convention, certifie vouloir participer au chantier jeune communal du 28/08/2023 au 01/09/2023.

Si, après validation de mon dossier, ma participation au chantier jeune communal venait à être compromise, je m'engage à prévenir au plus tôt la Mairie et suis informé(e) qu'il sera impossible de céder ma place à une autre personne le jour du chantier.

· En cochant cette case, je consens à ce que la Mairie enregistre et traite dans ses fichiers l'ensemble des données me concernant, conformément à l'article 8 de la convention.

Je suis disponible pour le chantier jeune de 5 jours consécutifs pour la période du :

28/08/2023 au 01/09/2023

A

Le

A

Le

Signature des parents

Signature du jeune

Convention Chantiers Jeunes Août 2023

Entre d'une part,
La Commune de BRAX

Située, 2 rue du Levant 47310 BRAX,
Représentée par son Maire, Monsieur Joël PONSOLLE

Et d'autre part,

(NOM Prénom du jeune)

.....

Représenté par son responsable légal (NOM Prénom) :

Résidant :

CONTEXTE ET OBJECTIFS DES CHANTIERS EDUCATIFS :

Le chantier jeunes communal constitue l'un des outils développés par la commune pour permettre aux jeunes de :

- participer à un projet de réhabilitation ou de valorisation de l'espace public communal,
- partager un objectif commun d'intérêt général,
- échanger avec ses pairs

ARTICLE 1 : Objet de la mission

La commune convient d'organiser un chantier visant à mobiliser les jeunes Braxois(es) pour participer à la vie de la commune sous forme de travaux, aménagement d'espaces paysagés

ARTICLE 2 : Période et horaire de réalisation

La commune réalisera un chantier du 28/08/2023 au 01/09/2023.

Le volume de travail hebdomadaire est fixé à 15 heures.

Les horaires de travail sont de 9h à 12h00

Les activités ludiques sont prévues de 14h à 17 h

ARTICLE 3 : Éligibilité des jeunes

Le chantier jeunes communal s'adresse à douze jeunes maximum résidant sur la commune de Brax âgés entre 11 et 14 ans.

ARTICLE 4 : Modalités financières

Les charges afférentes à la mise en œuvre de ce chantier jeune communal sont prises en charge par la commune.

ARTICLE 5 – Engagements des parties à la convention

La commune s'engage à :

- Fournir le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers
- Encadrer le jeune
- Rétribuer en contrepartie, un montant de 75 € pour cinq jours de présence en carte cadeau

Le jeune s'engage à :

- Arriver et repartir du lieu de rendez-vous fixé pour le chantier par leurs propres moyens,
- Porter les équipements de protection individuelle et prévoir des vêtements adaptés au travail demandé
- Utiliser les outils et le matériel mis à disposition conformément aux directives
- Emmener son repas du midi

ARTICLE 6 – Suivi du chantier

Le respect des horaires fait l'objet d'un suivi rigoureux par l'encadrant du chantier. Le respect vis-à-vis des autres jeunes et de l'encadrement ainsi que le sérieux dans le travail sont évalués quotidiennement.

Par conséquent, il est demandé :

- d'être à l'heure sur le lieu du chantier,
- de respecter les directives des responsables,
- d'utiliser les matériels et les outils selon les instructions de l'encadrement,
- d'accepter de travailler en équipe (sans distinction de sexe, d'origine),
- d'avoir une attitude sérieuse et responsable permettant de réaliser les objectifs quotidiens.

Les comportements irrespectueux, insolents ou perturbateurs, que ce soit en actes ou en paroles, seront pris en compte et donneront lieu à des sanctions proportionnelles pouvant aller jusqu'à l'exclusion du chantier décidée par la commune.

ARTICLE 7 – Fiche sanitaire

Le jeune devra impérativement joindre au dossier la fiche sanitaire dûment complétée et être à jour de tous leurs vaccins.

ARTICLE 8 – Droits informatique et liberté

Objet du traitement de données

Finalité : le traitement a pour objet la gestion et l'organisation des chantiers jeunes communaux.

Base légale

Ce traitement de données repose sur le recueil du consentement des participants au chantier jeunes communal.

Données traitées

Catégories de données collectées : identité, coordonnées (téléphone et adresse mail), situation scolaire, taille, vaccinations, traitements médicaux, difficultés de santé et restrictions alimentaires des participants aux chantiers jeunes communaux, identité et coordonnées de la personne désignée par les participants comme étant la personne à contacter en cas d'urgence, identité et coordonnées des parents des participants.

ARTICLE 9 – Responsabilité et assurance

Sauf en cas de faute inexcusable reconnue de la commune, cette dernière ne pourra être tenue responsable pour tout dommage corporel ou matériel subi par le jeune qui interviendrait dans le cadre du chantier et notamment en cas d'accident survenu par l'imprudence ou l'irrespect des consignes de sécurité.

Le jeune doit disposer d'une assurance de responsabilité civile, le garantissant pour tout accident ou autre évènement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre de sa participation au chantier. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

A BRAX

Le

Mr le Maire,
Joël PONSOLLE

A

Le

Nom Prénom du jeune

Signature

A

Le

Nom Prénom du représentant légal

Signature

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

 GARÇON FILLE

Chantiers Jeunes 2023

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT

2 – **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

| VACCINS OBLIGATOIRES | oui | non | DATES DES DERNIERS RAPPELS | VACCINS RECOMMANDÉS | DATES |
|----------------------|-----|-----|----------------------------|----------------------------|-------|
| Diphthérie | | | | Hépatite B | |
| Tétanos | | | | Rubéole-Oreillons-Rougeole | |
| Poliomyélite | | | | Coqueluche | |
| Ou DT polio | | | | Autres (préciser) | |
| Ou Tétracoq | | | | | |
| BCG | | | | | |

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTITÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant a-t-il un P.A.I (Projet d'accueil individualisé) ? OUI NON

Si OUI, le P.A.I est à remettre au responsables des chantiers jeunes au premier jour de présence de l'enfant accompagné d'une **ordonnance** récente et des **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**) **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance, ni sans P.A.I.**

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

| | | | | |
|---|--|---|--|---|
| RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | |

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES oui non
AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ

5 -RESPONSABLE DEL'ENFANT

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

.....

TÉL. :

DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT
(FACULTATIF).....

Je soussigné(e),..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable des chantiers jeunes à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :



COMMUNE DE BRAX

**DROIT À L'IMAGE
AUTORISATION PARENTALE**

Je, soussigné

M., Mme (prénom et nom) :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse e-mail :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (*prénom et nom*) :

Autorise

Les responsables des chantiers jeunes et citoyens de la commune de Brax :

à prendre mon fils/ma fille en photo

à réaliser un film

A utiliser cette/ces photo(s) pour une publication :

sur le site Internet de la commune de Brax et ses réseaux sociaux

sur l'album photos/le film qui sera réalisé à l'issue des chantiers jeunes

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par la commune est garanti, de même que le droit de retrait.

Date et signature :